

Permis international, la fin du gratuit



Depuis le 3 mars 2026, la demande de permis de conduire international est entièrement dématérialisée et devient payante. Une réforme qui simplifie les démarches, raccourcit les délais... mais met fin à la gratuité.

C'est une petite révolution administrative passée presque inaperçue. Depuis le 3 mars 2026, il n'est plus possible d'effectuer une demande de permis de conduire international (PCI) par voie postale : la procédure est désormais intégralement dématérialisée.

Une procédure désormais 100% en ligne

Les usagers doivent obligatoirement passer par le téléservice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), accessible via un compte France Connect ou des identifiants dédiés. Une évolution qui s'inscrit dans la stratégie globale de modernisation de l'action publique, visant à fluidifier les démarches et à limiter les délais de traitement.

Une démarche simplifiée... mais désormais payante

Autre changement notable : la fin de la gratuité. L'édition et l'envoi du permis international sont désormais confiés à un prestataire externe, avec un coût fixé à 7,25€, à régler exclusivement par carte



Écrit par Mireille Hurlin le 23 mars 2026

bancaire. Jusqu'alors gratuit, le document devient ainsi un service facturé, à l'image de nombreuses démarches administratives progressivement externalisées. Un tarif modeste, mais symbolique d'un glissement vers une logique de service payant.

Des délais nettement raccourcis

C'est sans doute le principal bénéfice pour les usagers : le délai de traitement chute de manière significative. Là où il fallait auparavant patienter jusqu'à trois mois, la délivrance est désormais annoncée entre deux et quatre semaines. Une amélioration rendue possible par la numérisation du processus, mais aussi par la centralisation des demandes et leur traitement industrialisé. Le document est ensuite expédié directement au domicile du demandeur par lettre suivie.

Des exigences administratives inchangées

Sur le fond, les conditions d'obtention restent similaires. Le demandeur doit fournir plusieurs pièces justificatives : un titre d'identité valide, un justificatif de domicile récent, un permis de conduire en cours de validité ainsi qu'une photo d'identité numérique conforme. Un point de vigilance demeure : un permis national détérioré doit impérativement être renouvelé avant toute demande de permis international. Valable trois ans, ou jusqu'à expiration du permis français, le PCI reste un document complémentaire indispensable dans de nombreux pays hors Union européenne.

Un document encore méconnu... mais essentiel hors Europe

Souvent perçu comme secondaire, le permis de conduire international n'est pourtant pas universellement requis. Il est inutile pour circuler dans l'Union européenne et dans l'Espace économique européen, où le permis français suffit. En revanche, il devient indispensable dans de nombreux pays hors Europe, notamment en Asie, en Amérique ou dans certaines destinations touristiques où la réglementation locale l'impose. Pour les voyageurs, la prudence reste donc de mise : vérifier en amont les exigences du pays de destination demeure une étape essentielle pour éviter toute mauvaise surprise.

Une transition en douceur pour les anciens permis

Les permis internationaux délivrés avant le 26 février 2026 restent valables jusqu'à leur date d'expiration, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2029. Une période transitoire qui permet d'éviter toute rupture brutale pour les usagers déjà titulaires du document.

Vers une administration toujours plus numérique

Au-delà du seul permis international, cette réforme illustre une tendance de fond : la dématérialisation progressive des services publics. Gain de temps, simplification des démarches, réduction des délais... mais aussi nécessité pour les usagers de maîtriser les outils numériques. Un équilibre à trouver, entre efficacité administrative et accessibilité pour tous.

Source : Cet article a été écrit à partir d'informations Service public, vos droits et démarches plus simplement [ici](#).

Mireille Hurlin